





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-120**

Séance publique du

29 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc185020-DE-1-1
Date de signature : 30/03/2016
Date de réception : mercredi 30 mars 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2015-497 du 16 novembre 2015, le Conseil Municipal a adopté la convention triennale 2015-2017 établie pour 3 ans, relative aux missions de «l'association pour le festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique» et fixant les montants des subventions accordées par les différentes collectivités publiques, afin qu'elle puisse réaliser ses programmations lyriques et musicales de dimension régionale comme internationale.

L'Association se situe au cœur de la politique culturelle de la Ville, tant par son niveau d'excellence culturelle qui contribue à la renommée internationale d'Aix que par sa politique tarifaire, par l'élargissement de ses publics ou par ses collaborations avec des institutions culturelles locales ; c'est pourquoi la Ville ainsi que les autres instances institutionnelles continuent de soutenir très fortement cette structure.

Le montant qu'il est proposé d'allouer à l'association du « FIAL » pour l'exercice 2016 est identique à celui versé en 2015, à savoir 1 335 000€ en fonctionnement. Conformément aux termes de la convention, il s'agit aujourd'hui de verser le 2ème acompte de la subvention de fonctionnement, soit 400 500€. Le versement du solde de la subvention de fonctionnement, correspondant à 40% du montant total, est prévu avant le 30 juin sous réserve du respect par l'Association de ses obligations comptables.

n° tiers	association (convention 2012/2014)	dotation 2015 (en euros)	obtenu 2016 (en euros)	proposition 2016 (en euros)
41426	Festival d'Art Lyrique (fonct)	1 335 000	400 500	400 500
	Festival d'Art Lyrique (équip)	80 000	0	0
	Festival d'Art Lyrique (except) MAD TJP	22 973	0	0

Ces propositions ont été validées le 17 novembre 2015.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ATTRIBUER** à «l'association pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique» une subvention de fonctionnement d'un montant de **400 500€** ;
- DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923/1681 qui présente les disponibilités suffisantes ;

DL.2016-120 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Maryse JOISSAINS MASINI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



